

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-427-1932 promulguant le décret du 25 mars 1932, portant publication et mise en «application provisoire dut modus vivendi commercial francoitatit n, signé à Rome Le 4 mars 1932.

n° 3-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1854

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 25 mars 1932, portant publication et mise en application provisoire du modus vivendi commercial franco-italien signé à Rome le 4 mars 1932

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 795, du 30 avril 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 mars 1932 susvisé, portant publication et mise en application provisoire du modus virendi commercial franco-italien signé à Rome le 4 mars 1932.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.